



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Endives

Question orale n° 253

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation difficile des producteurs français de fruits et légumes, menaçant la viabilité de nombreuses exploitations et affectant la survie de l'ensemble de la filière. En effet, depuis 1992, ce secteur traverse une crise tant conjoncturelle que structurelle, caractérisée par une offre excédentaire et une demande stagnante, entraînant l'effondrement des prix à la production. L'engorgement du marché des fruits et légumes semble résulter, comme le rappelle le rapport d'une commission sénatoriale, des opérations de reconversion conséquentes à la réforme de la PAC, entraînant des délocalisations de production, auxquelles s'ajoutent des importations massives des pays tiers. L'insuffisante organisation des marchés en France et l'inefficacité des mécanismes régulateurs communautaires ne permettent malheureusement pas de corriger cette évolution. La situation est particulièrement inquiétante pour le marché de l'endive et pour les régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie qui centralisent 80 p. 100 de celle-ci. Le marché de l'endive doit faire face actuellement à un engorgement sans précédent et qui nécessite la mise en œuvre de mesures nationales et communautaires pour redynamiser cette filière. Le rôle de l'État à ce sujet est primordial, pour faire respecter le cadre réglementaire existant, pour favoriser et soutenir l'organisation de la production en abondant les dotations de l'ONIFLHOR dans le cadre des plans de campagne et en constituant un fonds de soutien à la production endivière. Il lui demande donc de lui faire connaître son avis à propos du problème qui vient de lui soumettre.

Données clés

Auteur : [M. Lazaro Thierry](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 253

Rubrique : Fruits et légumes

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1993, page 7611

Réponse publiée le : 17 décembre 1993, page 7718

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 décembre 1993